

Belfort, le 28 août 2025

**Inspection de l'Éducation Nationale**  
Circonscription Territoire de Belfort Nord

Affaire suivie par  
Magaly BERVILLER, IEN

Tél : 03.84.46.66.07  
Mèl : [ce.i-en-tdbnord.dsden90@ac-besancon.fr](mailto:ce.i-en-tdbnord.dsden90@ac-besancon.fr)  
4, Place de la Révolution Française  
90000 BELFORT

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,  
Mesdames les enseignantes et Messieurs les enseignants,  
Mesdames et messieurs les membres des RASED,  
Mesdames et Messieurs les AESH,

## NOTE DE RENTRÉE

Une nouvelle année scolaire commence. C'est avec plaisir et détermination que l'équipe de circonscription et moi-même sommes mobilisées à vos côtés pour permettre à l'École de *tenir sa promesse républicaine : élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous* (Circulaire de rentrée 2025).

Notre cap est ainsi affirmé : accompagner chaque élève vers la réussite.

D'abord par l'acquisition des savoirs fondamentaux et par la transmission de connaissances solides, grâce auxquelles nos élèves pourront raisonner, s'exprimer et partager, exercer leur esprit critique.

Ensuite par le développement des compétences psychosociales qui permettent à chacun de faire face aux exigences de la vie quotidienne et favorisent le vivre ensemble.

C'est la finalité des nouveaux programmes qui entrent en vigueur à la rentrée 25 pour les cycles 1, 2 et 3 et qui seront renforcés prochainement par la publication d'un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Nous vous accompagnerons dans leur mise en œuvre par une formation dès le mois de septembre.

Et parce qu'« *une école qui élève est une société qui grandit* » (E. Borne), l'école pour tous reste le lieu privilégié d'appropriation des valeurs républicaines qui favorisent l'engagement et la justice, qui rassemblent et protègent sans discriminer pour former nos élèves à devenir des citoyens éclairés, tolérants et ouverts.

C'est par le travail collectif, l'esprit d'entraide et de responsabilité et la confiance mutuelle que nous pouvons y parvenir ensemble, chacun dans nos missions. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux enseignants et enseignantes qui rejoignent notre circonscription, aux deux nouvelles conseillères pédagogiques, Valérie GREGORCIK et Chloé BEGOT qui viennent renforcer notre équipe. Nous nous ferons un plaisir de venir à votre rencontre dans les écoles prochainement.

Dans cette attente, je vous souhaite des satisfactions professionnelles et de l'enthousiasme, de belles découvertes et de « *l'innovation ordinaire* » (S. Ebersold), tout ce qui nous permet de surmonter les obstacles et la fatigue, de nous renouveler et d'accompagner au mieux l'élève et le collectif.

Belle rentrée à toutes et tous.

Pour l'équipe de circonscription,  
Magaly BERVILLER

# VADEMECUM circonscriptions 90

Afin de centraliser dans un même document les informations pratiques nécessaires au fonctionnement des écoles, un **vade-mecum** est mis à la disposition de chaque enseignant ou enseignante. Ce document a vocation à répondre aux questionnements d'ordres pédagogique, organisationnel et règlementaire. Il sera actualisé en tant que de besoin.

Pour cette rentrée, il vous est communiqué au format PDF (document joint à la note de rentrée) et sera accessible prochainement en version Digipad.

## SOMMAIRE

### Table des matières

Calendrier.....	3
<b>1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE</b>	<b>4</b>
1.1. L'équipe de circonscription .....	4
1.2. Les horaires d'ouverture du secrétariat.....	5
1.3. Le courrier administratif .....	5
1.4. La mise à jour de la fiche école .....	5
1.5. Effectifs : mise à jour de la base de données ONDE .....	5
<b>2. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE</b>	<b>6</b>
2.1. Les évaluations des acquis des élèves : évaluations repères et point d'étape.	6
2.2. 30 minutes d'activité physique quotidienne .....	6
2. 3. Intervenants extérieurs.....	6
<b>3. RESSOURCES ADMINISTRATIVES – TEXTES OFFICIELS</b>	<b>7</b>

## Calendrier

<b>Réunions et dates à retenir</b>		
Accueil des stagiaires PES	Mercredi 27 et jeudi 28 août 2025	INSPE
Réunion de directrices et directeurs	Jeudi 4 septembre 2025 à 17h15	Collège Colucci, Rougemont le Château
Information des professeurs des écoles éligibles à un rendez-vous de carrière	Jeudi 11 septembre 2025 de 17h15 à 18h15	Visioconférence <a href="https://visio-agents.education.fr/meeting/sigin/invite/227943/creator/42618/hash/95ee472305f2880916f265ed95887399f2459c92">https://visio-agents.education.fr/meeting/sigin/invite/227943/creator/42618/hash/95ee472305f2880916f265ed95887399f2459c92</a>
Information des directeurs d'école éligibles à un entretien d'évaluation	Lundi 15 septembre 2025 à 17h15 à 18h15	Visioconférence <a href="https://visio-agents.education.fr/meeting/sigin/invite/227943/creator/42618/hash/95ee472305f2880916f265ed95887399f2459c92">https://visio-agents.education.fr/meeting/sigin/invite/227943/creator/42618/hash/95ee472305f2880916f265ed95887399f2459c92</a>
Réunion T1 – T2	Lundi 29 septembre à 17h30 à 18h30	Collège Châteaudun BELFORT
Élections des représentants de parents d'élèves	Vendredi 10 octobre 2025 ou le samedi 11 octobre 2025	Dans votre école

# 1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

## 1.1. L'équipe de circonscription

Les membres de l'équipe de circonscription sont présentés dans le Vade-mecum. Les coordonnées de chacun y sont précisées, permettant des demandes de conseils ou d'interventions auprès des conseillers pédagogiques.

Les demandes de rendez-vous auprès de l'IEN sont à prendre auprès du secrétariat.

Les trois circonscriptions du Territoire de Belfort disposent d'un site internet mutualisé. Il offre un accès aux différentes informations pédagogiques ainsi qu'aux documents administratifs utiles : <https://circo90.ac-besancon.fr/>.

### L'équipe de circonscription de Territoire de Belfort nord Année scolaire 25/26

Les membres de l'équipe de circonscription se tiendront à votre disposition, tout au long de l'année, pour répondre à vos demandes et vous accompagner dans vos missions.

Inspectrice de l'Éducation Nationale <b>Magaly BERVILLER</b>	 03 84 46 67 08  06 28 55 28 97  <a href="mailto:ce.i-en-tdbnord.dsden90@ac-besancon.fr">ce.i-en-tdbnord.dsden90@ac-besancon.fr</a>
Assistante de la circonscription <b>Véronique BRUYÈRE</b>	 03 84 46 66 08  <a href="mailto:ce.i-en-tdbnord.dsden90@ac-besancon.fr">ce.i-en-tdbnord.dsden90@ac-besancon.fr</a>
Conseillères pédagogiques de circonscription :  <b>Valérie GREGORCIK</b>  <b>Anne-Lise JEANDOT</b>  <b>Chloé BEGOT (50 %)</b>  Conseiller pédagogique numérique de circonscription :  <b>Pierre-Antoine GERVAIS</b>	 03 84 46 97 64  <a href="mailto:valerie.gregorcik@ac-besancon.fr">valerie.gregorcik@ac-besancon.fr</a>   03 84 46 97 64  <a href="mailto:anne-lise.jeandot@ac-besancon.fr">anne-lise.jeandot@ac-besancon.fr</a>   03 84 46 97 64  <a href="mailto:chloe-ceci.begot@ac-besancon.fr">chloe-ceci.begot@ac-besancon.fr</a>   03 84 46 98 66  <a href="mailto:pierre-ant.gervais@ac-besancon.fr">pierre-ant.gervais@ac-besancon.fr</a>

---

## 1.2. Les horaires d'ouverture du secrétariat

Le secrétariat est ouvert aux horaires suivants :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8:00 - 12:15 et 13:15 – 17:00
- le mercredi : 8:00 - 12:00

---

## 1.3. Le courrier administratif

### **Courriel**

L'adresse professionnelle académique de chaque enseignant est du type : prénom.nom@ac-besancon.fr

De nombreux services sont associés à cette adresse, notamment ceux relatifs aux parcours professionnels, carrières et rémunérations. Toute communication électronique professionnelle doit utiliser l'adresse académique.

Les échanges avec l'IEN se font **exclusivement** via l'adresse du secrétariat : [ce.iен-tdbnord.dsden90@ac-besancon.fr](mailto:ce.iен-tdbnord.dsden90@ac-besancon.fr)

Tout courrier, quelle que soit sa destination doit être écrit sous couvert de l'IEN de la circonscription et ne doit pas être adressé directement aux services concernés.

Les directeurs veilleront à n'utiliser que l'adresse de courrier professionnelle des membres de l'équipe pédagogique de l'école.

Pour tous les retours de documents à l'inspection, il convient de privilégier les envois électroniques en pièces jointes (avec un intitulé explicite).

En cas de difficulté, prendre contact avec les ERUN ou conseillers pédagogiques numériques.

### **Courrier à destination de Mme l'IA-DASEN**

Tout courrier adressé à Mme l'inspectrice d'académie directrice académique des services de l'Éducation nationale se fait par voie hiérarchique, sous couvert de l'IEN de circonscription.

---

## 1.4. La mise à jour de la fiche école

Afin d'effectuer les mises à jour nécessaires en circonscription, la fiche école transmise à la circonscription en juin est à modifier, le cas échéant, et à retourner au secrétariat de la circonscription pour le 8 septembre 2025.

---

## 1.5. Effectifs : mise à jour de la base de données ONDE

Le changement d'année scolaire aura lieu dans la nuit du 31 août au 1<sup>er</sup> septembre 2025 (les décisions de passage devront avoir été validées au préalable).

Il conviendra de veiller à mettre à jour la carte d'identité de l'école (nom des classes et des enseignants notamment).

Opérations à effectuer sur Onde entre le 4 septembre et le 6 septembre 2025 :

- vérifier que chaque élève possède un INE ;
- s'assurer que tous les élèves effectivement présents sont « admis définitivement » et sont répartis dans les classes ;

## 2. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

---

### 2.1. Les évaluations des acquis des élèves : évaluations repères et point d'étape

À cette rentrée de septembre 2025, les évaluations repères concernent l'ensemble des niveaux du CP au CM2.

- Les évaluations Repères de début d'année se dérouleront du 8 au 19 septembre 2025. Le portail de **saisie des évaluations** sera ouvert aux enseignants du **lundi 8 au vendredi 26 septembre 2025**. Ce portail, accessible via l'adresse [www.evaluations-reperes.fr](http://www.evaluations-reperes.fr) permet, dans un premier temps, de saisir les réponses des élèves et, dans un second temps, d'accéder aux résultats consolidés.
- Les évaluations Point d'étape au CP se dérouleront du 12 au 23 janvier 2026.

#### Informations et recommandations

- Pour chacune de ces sessions, il revient à chaque enseignant de définir le calendrier de passation pour sa classe dans le respect des périodes fixées ci-dessous en veillant de ne pas surcharger les élèves ; il est pertinent d'étaler des épreuves sur des demi-journées distinctes.
- Une attention particulière sera accordée à la communication des résultats aux parents qui doit être assurée pour **chaque** élève. Celle-ci doit permettre aux parents de prendre connaissance des réussites de son enfant ainsi que des compétences encore fragiles et à travailler. Il ne pourra y avoir de comparaison directe avec d'autres élèves de la classe.

L'équipe de circonscription est à votre disposition concernant ce dispositif. Dès à présent, je vous remercie pour le concours que vous apporterez pour mener à bien cette importante évaluation.

Les livrets seront à retirer en DSDEN ou dans le collège de secteur. Une communication précisant les modalités de retrait vous sera adressée prochainement.

Au niveau départemental, un allègement de 6heures d'APC par classe peut être proposé pour les enseignants qui saisissent les résultats.

#### Ressources institutionnelles :

<https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-du-cp-au-lycee-12089>

<https://eduscol.education.fr/887/evaluations-nationales-et-tests-de-positionnement>

---

### 2.2. 30 minutes d'activité physique quotidienne

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre. Aussi, l'Éducation nationale s'engage-t-elle, avec le mouvement sportif, pour que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne (30' APQ).

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires (par exemple sous forme de pauses actives), mais aussi périscolaires.

Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité grâce à des pratiques ludiques.

Pour tout besoin d'accompagnement, l'équipe de circonscription et Emeline Billot-Laillet, CPD EPS ,se tiennent à votre disposition

---

### 2. 3. Intervenants extérieurs

<https://eduscol.education.fr/2271/intervenants-exterieurs-en-milieu-scolaire>

Dans l'attente des circulaires départementales à venir très prochainement, tout projet impliquant un intervenant extérieur doit faire l'objet d'une communication avec la circonscription avant toute démarche ou contractualisation.

### 3. RESSOURCES ADMINISTRATIVES – TEXTES OFFICIELS

#### Document en annexe

Annexe 1 : Fiche APC

#### Pour information

- Circulaire de rentrée 2025

<https://eduscol.education.fr/3898/circulaire-de-rentree>

Élections des représentants de parents d'élèves 2025-2026

<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo30/MENE2517394N>

- Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C>

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo30/MENE2419898A>

- Décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047968636>

- Décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047973978>

- Décret n° 2023-805 du 21 août 2023 relatif au vote électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047986507>

- École inclusive et pause méridienne

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo30/MENE2419622N>

- Fournitures scolaires

<https://www.education.gouv.fr/fournitures-scolaires-pour-la-rentree-7526>

- Calendrier scolaire

<https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire-100148>

- Part fonctionnelle de l'ISOE et de l'ISAE au sein des écoles, collèges, lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo30/MENH2320037N>

- BO n°30 du 25/07/2013 : le référentiel de compétences des enseignants

<https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm>

- Circulaire N° 2014-163 du 01-12-2014 - Référentiel métier des directeurs d'école et ses trois annexes

<https://www.education.gouv.fr/bo/14/Special7/MENE1428315C.htm>

- Magazine académique « Durablement engagée »

<https://www.ac-besancon.fr/media/22119/download>